

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie de Choisey-Jura, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 19/09/2023
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**12 présents**)

ABSENT(S) Excusé(s) : DIAS Edouard

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DIAS Edouard	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : Madame DEMONT-PRENAT Sylvie désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

La Présidente de séance a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 15 juillet 2021 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire, Présidente de séance demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 09 juin 2023. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire a présidé la séance en abordant les points conformément à **l'ordre du jour** ci-dessous :

- *Décision modificative n°1 au budget primitif communal 2023 – Rattachement des frais d'études aux travaux de réhabilitation du pont sur le Doubs*
- *Remboursement des frais réels aux élus dans le cadre de missions spéciales*
- *Soutien 2023 à l'opération « Communes solidaires »*
- *Informations diverses*
- *Questions diverses*

1- FINANCES – Décision Modificative n°1 au budget communal 2023 – Rattachement des frais d'études aux travaux de réhabilitation du pont sur le Doubs

Les études préalables à l'opération de réhabilitation du pont sur le Doubs (compte 2031) ont été suivies de travaux et s'élèvent à 99 936.59 €,

il est donc utile de les rattacher à l'immobilisation en cours de travaux intitulée « travaux réhabilitation pont sur le Doubs » (compte 2315) .

Cette opération comptable est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Etudes éligibles au FCTVA dès qu'elles sont rattachées à des travaux
- Coût global de l'opération (études, travaux) intégré à l'état de l'actif.

Pour réaliser cette écriture d'ordre (opération patrimoniale), il est utile de prévoir des crédits complémentaires en dépenses et en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal procède donc au vote de crédits supplémentaires **en section d'investissement du** budget communal 2023, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Imputation comptable		Intitulé du compte	Crédits à prévoir	Imputation comptable		Intitulé du compte	Crédits à prévoir
CHAP 041	2315	<i>Immos en cours</i>	+ 99 950 €	CHAP 041	2031	<i>Frais études</i>	+ 99 950 €

2- FINANCES – Remboursement des frais réels aux élus dans le cadre de missions spéciales

Madame le Maire explique avoir été invitée à Paris le 26 septembre 2024 pour représenter la commune de Choisey lors d'une cérémonie commémorative en l'hommage à l'Ambassadeur de France au Chili en 1973, Pierre de Menthon et son épouse Françoise.

Dans ce cadre, Madame le Maire explique que l'article D1617-19 du CGCT fixé par le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 prévoit :

« les élus municipaux pouvant être amenés au cours de leur mandat à accomplir des missions spéciales et pour le maire engager des frais de représentation, peuvent prétendre au remboursement de leurs frais réels de restauration, d'hébergement et de déplacement. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- que tous les élus municipaux de Choisey : maire, adjoints et conseillers, pourront prétendre à un remboursement de leurs frais réels de restauration, d'hébergement et de déplacement, sous présentation de justificatifs, dans l'accomplissement de missions spéciales ou dans le cadres de frais de représentation du Maire.

3- FINANCES – Soutien 2023 à l'opération « Communes solidaires »

L'association Semons l'Espoir a porté le projet de construction de la Maison des Familles située sur le site du pôle santé à proximité du CHU de Besançon.

Cette maison d'accueil et d'hébergement, gérée par l'Association Semons l'Espoir, offre depuis 2014 un espace de détente et de repos (33 chambres) aux proches de personnes hospitalisées, enfants et adultes, ainsi qu'aux patients pris en charge en ambulatoire.

Depuis 2022, l'association lance « La Maison des Familles phase II » : projet d'extension par la création de 12 chambres supplémentaires.

Dans ce cadre, elle lance à nouveau une opération de soutien « Communes Solidaires » au titre de l'année 2023 et propose aux communes d'y participer à hauteur de 20 centimes d'euros par habitant ou un montant de leur choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de soutenir l'opération d'extension de la « Maison des Familles » en versant une aide de 0.20 € par habitant soit 210 € dans le cadre de l'opération de soutien 2023
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023

4- Informations diverses

- ❖ Remerciements du Maire de la commune de SALIGNEY pour avoir donné du mobilier scolaire à leur école
- ❖ Projet de la résidence Mahaut d'Artois : projet en cours d'études et de recherches de financements suite à l'augmentation des coûts de construction
- ❖ Avancement des travaux du pont sur le Doubs : délai de réalisation respecté, pas de mauvaises surprises à ce jour, gîtes et nichoirs à chauve-souris, hirondelles ... sont installés, réalisation d'un trottoir et d'une piste cyclable. Il est prévu une visite spéciale du chantier par des membres de l'association du patrimoine pour réaliser des archives.
- ❖ Une nouvelle Délégation des Services Publics pour le transport CAGD. Depuis la rentrée scolaire, l'organisation du réseau a été modifiée. Ces changements ont engendré quelques difficultés pour les usagers : en cours de réajustements.
- ❖ Bilan de l'expérimentation des aménagements rue sous les vignes : retour au stop rue Pré au Prince et ajustement d'un miroir pour la visibilité. Plusieurs solutions pour la vitesse mais aucune solution arrêtée à ce jour.
- ❖ Projet Sensibilis'Haies avec la fédération des chasseurs. La commune souhaite adhérer à cette initiative qui consiste à replanter des haies sous forme de chantier participatif dans le but de préserver la biodiversité.
Description du projet sur Choisey : rue d'Aval sur terrain VNF le long de l'eurovélo, haies de 50 mètres environ comprenant une vingtaine d'arbres.
Une charte d'engagement sera signée entre les parties : - la fédération des chasseurs porteuse du projet – VNF le propriétaire de l'emplacement – la commune de Choisey, le garant.
- ❖ Bilan affouage 2023 : 218 stères à 7 € le stère et 10 affouagistes.
Affouage 2024 : inscriptions du 15/09 au 20/10.
- ❖ Opération nettoyage des berges du Doubs le 23 septembre 2023 : opération participative, kits de nettoyage ouverts par les Ets LECLERC et sacs ordures ménagères fournis par le SICTOM de la zone de Dole
- ❖ Ateliers seniors « Forme et Force » proposés par l'ADMR pour les personnes de plus de 75 ans.
- ❖ Spectacle seniors fin d'année à la commanderie en collaboration avec la ville de Dole le 03-12-2023
- ❖ Repas des seniors prévu le 16 décembre 2023

- ❖ Point sur la rentrée scolaire : inscriptions réalisées en mairie pour un meilleur suivi. 86 élèves au total dont 15 élèves extérieurs.
11 cabotins sont scolarisés en primaire hors de Choisey.
A ce jour, 3 demandes de dérogation pour scolarisation extérieure ont été refusées.
- ❖ Cartes jeunes 2023-2024 : cartes proposées gratuitement par la commune pour les jeunes de 12 à 22 ans. Augmentation du tarif de la carte de 2 € pour la rentrée 2023.
22 cabotins bénéficiaires ont été enregistrés. Une cérémonie de remise collective est organisée le 16-09-2023 à 11 heures en mairie.
- ❖ Offre de concerts 2024 par la CAGD : offres comprises entre 660 € et 900 €
- ❖ Projection du film Revoir l'Ambassade : 50^{ème} anniversaire. Lors du coup d'Etat du 11 septembre 1973 au Chili, Pierre De Menthon et son épouse Françoise avaient accueilli plusieurs centaines de Chiliens à l'ambassade Française.
- ❖ Nouvel arrêt de bus aux gagnières matérialisé

5- QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 20h.

Le P.V. de cette séance du 15 septembre 2023 approuvé à l'unanimité lors de la séance suivante du conseil municipal programmée le 24 novembre 2023.

Mme le Maire et Présidente de séance
THEVENIN Hélène



La secrétaire de séance
DEMONT PRENAT Sylvie